

# Compte-rendu

## Conseil Municipal du 5 avril 2019

Excusées : Séverine Celle et Catherine Mathieu

- **Vote des comptes de gestion 2018**

Mr le Maire présente au conseil municipal les comptes de gestion du trésorier qui correspondent en tout point aux comptes administratifs de la commune. Le conseil municipal approuve les comptes de gestion 2018.

- **Vote des comptes administratifs 2018**

Mr le Maire présente au conseil municipal les comptes administratifs 2018. Le conseil municipal approuve les comptes administratifs 2018 dont les résultats de l'exercice (excédents ou déficits) sont les suivants :

<b>BUDGET</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Budget commune	202 443.33 €	51 026.84 €
Budget eau	1 934.38 €	200.20 €
Budget assainissement	178.55 €	11 359.57 €
Budget centre d'accueil	29 251.16 €	-17 644. 83 €
Budget Charigou	5 424.92 €	-5 423.87 €

- **Vote des budgets 2019**

Mr le Maire présente les budgets 2019 au conseil municipal. Ils s'équilibrent de la façon suivante :

<b>BUDGET</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Budget commune	639 022 €	702 979 €
Budget eau	66 611 €	38 225 €
Budget assainissement	26 006 €	23 606 €
Budget centre d'accueil	23 724 €	82 110 €
Budget Charigou	21 987 €	27 410 €

Les budgets sont votés à l'unanimité.

- **Admission en non-valeurs**

La trésorerie demande au conseil municipal de statuer sur des factures d'eau non payées pour un montant de 494 €. Pour l'une d'elle, la commission de surendettement a annulé toutes les dettes du créancier. Quant à l'autre, la commune n'a pas de nouvelle adresse. Donc ces 2 factures seront admises en non-valeur.

- **Demande d'achat d'une parcelle communale à Roffiac**

Mr et Mme Baignard propriétaires à Roffiac souhaitent acquérir une partie de la parcelle communale jouxtant leur propriété. Cette parcelle devra faire l'objet d'un déclassement. Le conseil municipal donne son accord pour vendre cette parcelle au prix de 5 € le m<sup>2</sup>. De plus, les frais de bornage et d'acte seront à la charge de l'acheteur.

- **Demande de location de 2 parcelles communales**

Mr Cyrille CADE agriculteur à Soleilhac souhaite louer 2 parcelles communales, l'une située à Couteaux et l'autre à Bigorre. Le conseil municipal donne son accord pour louer la parcelle de Couteaux. Un bail agricole sera établi. Pour la parcelle de Bigorre située sous l'ancienne école, le conseil municipal décide de faire une vente d'herbe pour un an.

- **Appartement Mr Maron**

Les enfants de Mr Maron André qui possédait un appartement dans l'HLM Charreyron rue des Guinguettes, proposent au conseil municipal de donner à la commune cet appartement. Le CM accepte ce don.

- **Subvention maison assistantes maternelles « les petits loups du Mézenc »**

Comme déjà évoqué lors de la dernière réunion, le conseil municipal a décidé de verser une subvention à la maison d'assistantes maternelles de Saint Front « les petits loups du Mézenc » afin de compléter la participation de la communauté de communes. Cette subvention annuelle sera de 2 400 €.

- **Vente de terrains communaux à Gilles Gibaud + CUMA**

Mr et Mme Gilles Gibaud souhaitent acquérir la parcelle communale jouxtant leur propriété à Bonnefond. Après bornage, la surface de ce terrain est de 286 m<sup>2</sup>. Le conseil municipal donne son accord pour vendre cette parcelle au prix de 5 € le m<sup>2</sup>. Les frais de bornage et d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

La CUMA souhaite construire un nouveau bâtiment à La Chaud. Le conseil municipal décide de lui vendre le terrain pour une surface de 860 m<sup>2</sup> pour un prix forfaitaire de 300 €.

- **Questions diverses**

○ **Location gîte à Mr et Mme Vacher**

Mr et Mme Vacher Valentin souhaitent louer le meublé de tourisme les Genêts le temps de faire les travaux dans la maison qu'ils viennent d'acheter du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2019. Le conseil municipal donne son accord pour leur louer le gîte au prix de 480 € par mois.

○ **Emprunt et ligne de trésorerie**

Pour financer l'acquisition et l'aménagement du commerce multiservices, le conseil municipal décide de faire un emprunt de 100 000 € sur le budget de la commune. Des demandes seront faites auprès du Crédit Agricole, la Caisse d'épargne et la Banque Postale.

De plus, une ligne de trésorerie sera aussi demandée afin de faire face aux avances de trésorerie entre le paiement des factures et le versement des subventions.

○ **Convention avec la SPA**

Comme chaque année, la SPA demande à la commune de signer une convention pour pouvoir bénéficier des prestations de l'espace animalier, fourrière et refuge. La participation de la commune serait de 0.70 € par habitant et par an. Le conseil municipal refuse de signer cette convention.

○ **Demande de subvention exceptionnelle par la maison familiale de Chaumont**

La maison familiale de Chaumont est une école qui forme des fleuristes et paysagistes. Elle demande une subvention car une jeune de la commune y fait ses études. Le conseil municipal refuse de lui verser une subvention.

○ **Vote des taxes directes locales**

Comme chaque année, le conseil municipal doit décider d'augmenter ou non les taxes directes locales (taxe d'habitation et taxes foncières). Pour 2019, le conseil décide de ne pas augmenter les taxes.

○ **Droit de préemption vente Bosc/De Jong**

Mme Bosc Marguerite souhaite vendre un de ses biens immobiliers à Souteyros. Le conseil municipal décide de ne pas utiliser son droit de préemption.

○ **Mondial du saucisson**

Le maire fait part au conseil de sa rencontre avec l'association du mondial Rabelais du saucisson qui recherche un lieu pour organiser une grande manifestation populaire autour du saucisson avec un concours d'envergure internationale. Cette manifestation a été réalisée en Ardèche en 2018 sur la commune de Vanosc. Les organisateurs ont rencontré le propriétaire du chalet d'Aiglet qui propose son bâtiment et les terrains attenants pour l'organisation de ce mondial. Lors d'une présentation à la presse en Ardèche, les organisateurs ont mentionné la commune de St Front pour l'organisation de cette manifestation en 2020. Le public attendu serait de l'ordre de 13 000 personnes, auquel il faut prévoir une capacité d'hébergement très importante pour une ou deux nuitées. Après discussions et devant l'ampleur d'une telle organisation, le conseil ne souhaite pas donner suite à cette demande. En effet, les effectifs de bénévoles qu'il faudrait mobiliser ne sont pas envisageables pour notre commune ainsi que le coût que ceci engendrerait pour les finances communales.